

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

**Silver Primer Szybki Lakier SBS**

Identifiant unique de formulation (UFI)

E1QA-MAUU-9F4V-TYTS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Laque d'asphalte pour la rénovation des couvertures et des solins en tôle.

Pour revêtements en construction.

Utilisations déconseillées

non déterminé

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BMI Icopal Sp. z o.o.  
ul. Łaska 169/197  
98-220 Zduńska Wola  
Pologne

Téléphone: +48 / 043 823 41 11

e-mail: kch.pl@bmigroup.com

Site web: www.icopal.pl

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	Cat. 3	(Flam. Liq. 3)	H226
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	Cat. 2	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	Cat. 2	(Eye Irrit. 2)	H319
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	Cat. 3	(STOT SE 3)	H335
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	Cat. 3	(STOT SE 3)	H336
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Cat. 2	(STOT RE 2)	H373
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Cat. 3	(Aquatic Chronic 3)	H412

#### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

#### Informations additionnelles sur les dangers

Code	Informations additionnelles sur les dangers
EUH066	l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

#### Mention d'avertissement

#### Attention

#### Pictogrammes

GHS02, GHS07,  
GHS08



#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation).
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

##### Conseils de prudence - prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

##### Conseils de prudence - intervention

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### Conseils de prudence - stockage

P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-----------	--

##### Conseils de prudence - élimination

P501	Éliminer le contenu / récipient dans une déchetterie agréée.
------	--

#### Exigences supplémentaires d'étiquetage

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

#### Composants dangereux pour l'étiquetage:

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, xylène, Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Notes
asphalte oxydé	No CAS 64742-93-4  No CE 265-196-4  No d'enreg. REACH 01-2119498270-36-xxxx	25 - < 50	pas classée	OEL
aluminium, poudre stabilisée	No CAS 7429-90-5  No CE 231-072-3  No d'enreg. REACH 01-2119529243-45-xxxx	25 - < 50	Flam. Sol. 1 / H228 Water-react. 2 / H261	OEL T
xylène	No CAS 1330-20-7  No CE 215-535-7  No index 601-022-00-9  No d'enreg. REACH 01-2119488216-32-xxxx	10 - < 25	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 3 / H412	IOELV
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	No CAS 64742-48-9 1174522-20-3  No CE 919-857-5  No d'enreg. REACH 01-2119463258-33-xxxx	10 - < 25	Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 EUH066	OEL
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	No CAS 64742-82-1  No CE 265-185-4  No index 649-330-00-2  No d'enreg. REACH 01-2119490979-12-xxxx	5 - < 10	Flam. Liq. 2 / H225 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 STOT RE 1 / H372 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	OEL P(b) **
éthylbenzène	No CAS 100-41-4  No CE 202-849-4  No index 601-023-00-4	1 - < 5	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 4 / H332 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304	GHS-HC IOELV

#### Notes

- \*\* : Contient <0,1% de benzène, <3% de toluène et <3% de n-hexane  
GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)  
IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle  
OEL: Substance avec une valeur limite nationale d'exposition professionnelle

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

**Notes**

- P(b): La classification comme cancérigène ou mutagène n'est pas nécessaire. La substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7)
- T: La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.

Pour le texte intégral des abréviations: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Notes générales**

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

**Après contact cutané**

Enlever les vêtements contaminés. Éliminer les résidus du produit avec de la paraffine liquide ou de l'huile alimentaire. Laver la peau avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Retirer les vêtements contaminés / trempés dans un endroit sûr, loin de la chaleur et des sources d'ignition.

**Après contact oculaire**

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Victime consciente peut boire 100-200 ml de paraffine liquide. Ne pas donner de lait ou d'huiles alimentaires à boire. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, la victime doit se pencher en avant pour empêcher l'aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets narcotiques. Description des symptômes connus après exposition, le cas échéant - consulter la rubrique 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

poudre d'extincteur, sable sec

**Moyens d'extinction inappropriés**

eau, mousse, jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Ne pas utiliser de jets d'eau - risque d'éclaboussure. Les conteneurs fermés exposés au feu ou à une température élevée peuvent exploser en raison de la pression accrue à l'intérieur. Utiliser un système de pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les ingrédients du mélange peuvent réagir avec l'eau dégagant de l'hydrogène. Le produit chaud peut adhérer à la peau ou aux vêtements.

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

**Produits de combustion dangereux**

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SOx), les émanations

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les équipes de lutte contre l'incendie doivent être suffisamment formés et équipées d'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et de vêtements de protection complets. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs. Arrêter la fuite si possible et en toute sécurité (sceller, fermer la vanne d'isolement de liquide, placer le récipient qui fuit ou endommagé dans le récipient d'urgence). Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Le solvant contenu dans le mélange s'évapore facilement -assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air, ils peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable. Collecter le sol contaminé et en disposer.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Mise en place d'une enceinte de protection. Couverture des égouts.

**Conseils concernant le nettoyage d'un déversement**

Ne pas rincer avec de l'eau. Couvrir avec un matériau absorbant non combustible (kieselguhr (diatomite), sable, wermikulit. liant universel). Collecter dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté, et l'enlever pour l'élimination.

**Méthodes de confinement**

Utilisation des matériaux adsorbants.

**Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations****• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

**• Attention**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer un accès facile aux mesures de lutte contre l'incendie sur le lieu d'utilisation et de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
EU	éthylbenzène	100-41-4	IOEL V	100	442	200	884				2000/39/CE
EU	toluène	108-88-3	IOEL V	50	192	100	384				2006/15/CE
EU	n-hexane	110-54-3	IOEL V	20	72						2006/15/CE
EU	xylène	1330-20-7	IOEL V	50	221	100	442				2000/39/CE
EU	benzène	71-43-2	IOEL V	1	3,25						2004/37/CE
FR	éthylbenzène	100-41-4	VME	20	88,4	100	442				INRS
FR	toluène	108-88-3	VME	20	76,8	100	384				INRS
FR	n-hexane	110-54-3	VME	20	72						INRS
FR	xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	VME	50	221	100	442				INRS
FR	hydrocarbures en C6-C12	64742-48-9	VME		1.000		1.500				INRS
FR	benzène	71-43-2	VME	1	3,25						INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		10						INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5					fume_weld	INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5					pyro_p	INRS

#### Mention

fume\_weld Comme fumées de soudage  
pyro\_p Comme poudre pyrophorique

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Mention

VLCT	Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

#### • DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
asphalte oxydé	64742-93-4	DNEL	2,9 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	DNEL	3,72 mg/cm <sup>3</sup>	homme, oral	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
xylène	1330-20-7	DNEL	221 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
xylène	1330-20-7	DNEL	442 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
xylène	1330-20-7	DNEL	212 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	DNEL	1.500 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	DNEL	300 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	DNEL	1.300 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	DNEL	840 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	DNEL	1.100 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

#### • PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	PNEC	20 mg/cm <sup>3</sup>	non spécifié	installation de traitement des eaux usées (STP)	non spécifié
xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	0,327 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
xylène	1330-20-7	PNEC	6,58 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	12,46 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
xylène	1330-20-7	PNEC	2,31 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

S'il y a un risque d'éclaboussure porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection de la peau

- **protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement si endommagés ou en cas de signes d'usure. Sélection des temps de pénétration du matériau des gants, des taux de diffusion et de dégradation, se référer aux instructions du fabricant.

- **type de matière**

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle), Nitrile, Viton, Neoprene

- **épaisseur de la matière** >0,3 mm

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>240 minutes (perméation: niveau 5)

- **mesures de protection diverse**

Utiliser des vêtements de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pomades) est recommandée.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État physique	liquide
Couleur	noir - argent après agitation
Odeur	faible, caractéristique des matières organiques

##### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>130 °C
Point d'éclair	>31 °C à 1.013 hPa (vase clos)
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent
Limites d'explosivité	pour les xylènes:
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,6 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	(7,1 g/m <sup>3</sup> )
Pression de vapeur	non déterminé
Densité	non déterminé
Densité relative	0,97 - 1 à 20 °C (eau = 1)
Solubilité(s)	Petroleum solvents
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	Cette information n'est pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	
• viscosité cinématique	>550 mm <sup>2</sup> /s à 25 °C
Propriétés explosives	aucun(e)
Propriétés comburantes	aucun(e)

#### 9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

##### • en cas de chauffage

risque d'allumage

#### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. - Protéger de l'humidité.

#### 10.5 Matières incompatibles

comburants forts - acides forts - des bases fortes - composés azoïques et hydrazoïques - composés organiques halogénés

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### • Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
asphalte oxydé	64742-93-4	oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat
asphalte oxydé	64742-93-4	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	lapin
asphalte oxydé	64742-93-4	inhalation: vapeur	LC50	>94,4 mg/m <sup>3</sup> /4h	rat
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	oral	LD50	>15.900 mg/kg	rat
aluminium, poudre stabilisée	7429-90-5	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>0,888 mg/l/4h	rat
xylène	1330-20-7	oral	LD50	3.523 mg/kg	rat
xylène	1330-20-7	cutané	LD50	5.627 mg/kg	souris
xylène	1330-20-7	inhalation: vapeur	LC50	>20 mg/l/4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	inhalation: vapeur	LC50	>9.300 mg/m <sup>3</sup> /4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	inhalation: poussières/brouillard	LC50	6.100 mg/m <sup>3</sup> /4h	rat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	lapin
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	inhalation: vapeur	LC50	>5.160 mg/m <sup>3</sup> /4h	rat

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation).

### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

#### • En cas d'ingestion

douleurs abdominales, nausée

#### • En cas de contact avec les yeux

irritation, suffusion conjonctivale, yeux brûlants, déchirure. si éclaboussé dans les yeux, il peut causer une irritation mécanique de la cornée.

#### • En cas d'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. En cas d'exposition prolongée, des effets narcotiques sont possibles: l'agitation psychomotrice, violents maux de tête, vertige, nausée, narcose, affaiblissement de la perception, de la coordination et du temps de réaction, ou une somnolence, une perte de conscience. les effets chroniques: des lésions du système nerveux central

#### • En cas de contact avec la peau

rougeur locale, irritation, desquamation, a un effet dégraissant, l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
asphalte oxydé	64742-93-4	LL50	>1.000 mg/l	truite arc-en-ciel	96 h
asphalte oxydé	64742-93-4	EL50	>1.000 mg/l	algue	72 h
xylène	1330-20-7	LC50	8,4 mg/l	poisson	96 h
xylène	1330-20-7	EC50	4,9 mg/l	algue	72 h
xylène	1330-20-7	ErC50	4,7 mg/l	algue	72 h
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	LL50	>1.000 mg/l	poisson	48 h

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	LL50	8,2 mg/l	poisson	96 h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	EL50	4,5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	EL50	3,1 mg/l	algue	72 h

### Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
asphalte oxydé	64742-93-4	NOAEL	>1.000 mg/l	daphnia magna	21 d
asphalte oxydé	64742-93-4	NOAEL	>1.000 mg/l	truite arc-en-ciel	28 d
xylène	1330-20-7	EL50	2,9 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
xylène	1330-20-7	ErC50	4,36 mg/l	algue	73 h
xylène	1330-20-7	EC50	2,2 mg/l	algue	73 h
xylène	1330-20-7	NOEC	>1,3 mg/l	poisson	56 d
xylène	1330-20-7	LOEC	3,16 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	LL50	>1.000 mg/l	poisson	24 h
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	NOEC	2,6 mg/l	daphnia magna	21 d
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	NOAEL	2,6 mg/l	tête-de-boule (Pimephales promelas)	14 d

### Biodégradation

Xylènes: la substance est facilement biodégradable  
Asphalte: aucune donnée disponible - substance UVCB

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Notes
asphalte oxydé	64742-93-4	biotique/abiotique		d	hydrolysis - not relevant, photolysis - not relevant
xylène	1330-20-7	biotique/abiotique	90 %	28 d	
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	biotique/abiotique	80 %	28 d	biodegradation in water
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcane, cycliques, < 2% aromatiques	64742-48-9 1174522-20-3	biotique/abiotique	>60 %	60 d	biodegradation in soil
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	biotique/abiotique	>74 %	28 d	

### Persistence des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Milieu de l'environnement	Demi-vie
xylène	1330-20-7	sol	23 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne s'attend pas à ce que le mélange ou ses composants soient capables de bioaccumulation.

#### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW
xylène	1330-20-7	>5,5 - <12,2	3,12 - 3,2 (valeur de pH: 7, 20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

#### Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Ne pas éliminer aux sites des décharges. Moyen d'élimination recommandé: incinération dans des incinérateurs de déchets spéciaux. Éliminer le contenu/récipient dans une installation autorisée de traitement des déchets.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les peintures résiduelles et les pots vides devraient être éliminés par le biais du système municipal de ramassage des ordures. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1</b>	Numéro ONU	<b>1139</b>
<b>14.2</b>	Désignation officielle de transport de l'ONU	<b>SOLUTION D'ENROBAGE</b>
<b>14.3</b>	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	3 (liquides inflammables)
<b>14.4</b>	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
<b>14.5</b>	Dangers pour l'environnement	aucun(e) (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
<b>14.6</b>	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
<b>14.7</b>	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### • Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1139
Désignation officielle	SOLUTION D'ENROBAGE
Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	3



Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	30

### Remarques

Ce produit répond aux exigences de 2.2.3.1.5 de l'accord du ADR et du RID en termes de propriété physiochimique. Alors, si les matières soient emballées dans des récipients dont la contenance ne dépasse pas 450 litres ils ne sont pas soumis à l'ADR.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

• **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Numéro ONU 1139  
 Désignation officielle SOLUTION D'ENROBAGE  
 Classe 3  
 Groupe d'emballage III  
 Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) 955  
 Quantités exceptées (EQ) E1  
 Quantités limitées (LQ) 5 L  
 EmS F-E, S-E  
 Catégorie de rangement (stowage category) A

• **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

Numéro ONU 1139  
 Désignation officielle Solution d'enrobage  
 Classe 3  
 Groupe d'emballage III  
 Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) A3  
 Quantités exceptées (EQ) E1  
 Quantités limitées (LQ) 10 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

• **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

Le produit et les ingrédients répertoriés sont soumis aux restrictions suivantes, conformément à l'annexe XVII de REACH. Aucune de ces restrictions n'est applicable pour l'utilisation identifiée du produit.

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No
Silver Primer Szybki Lakier SBS	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	3
xylène	inflammable / pyrophorique	40
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	inflammable / pyrophorique	40
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	inflammable / pyrophorique	40
aluminium, poudre stabilisée	inflammable / pyrophorique	40

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

• **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**

Aucun des composants n'est énuméré .

• **Directive Seveso**

**P5c** - Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b

Exigences relatives au seuil bas  
5 000  
Exigences relatives au seuil haut  
50 000

• **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 420.50 g/L

COV: composé organique avec un point d'ébullition initial inférieur ou égal à 250 °C, mesuré à la pression standard de 101,3 kPa.

• **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Nom de la substance	No CAS	Re-marque s	Seuil de re-jets dans l'air (kg/an)	Seuil de re-jets dans l'eau (kg/an)	Seuil de re-jets dans le sol (kg/an)
xylène	1330-20-7	(17) (11)		200 (as BTEX)	200 (as BTEX)

**Légende**

- (11) Chacun des polluants est soumis à notification s'il y a dépassement du seuil fixé pour BTEX (somme des rejets de benzène, de toluène, d'éthylbenzène et de xylène)
- (17) Masse totale du xylène (ortho-xylène, méta-xylène, para-xylène)

• **Directive-cadre sur l'eau (DCE)**

Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré		A)	
aluminium, poudre stabilisée		A)	

**Légende**

- A) Liste indicative des principaux polluants

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée. L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.1		Identifiant unique de formulation (UFI): E1QA-MAUU-9F4V-TYTS
2.2		Mentions de danger: changement dans la liste (tableau)
2.2		Conseils de prudence - prévention: changement dans la liste (tableau)
4.1	Après inhalation: En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.	Après inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0

révision: 03.12.2020

Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
5.2	Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), les émanations	Produits de combustion dangereux: oxydes azotés (NO <sub>x</sub> ), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), les émanations
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des vêtements de protection. Le solvant contenu dans le mélange s'évapore facilement -assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air, ils peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Ne pas respirer les vapeurs. Arrêter la fuite si possible et en toute sécurité (sceller, fermer la vanne d'isolement de liquide, placer le récipient qui fuit ou endommagé dans le récipient d'urgence). Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Le solvant contenu dans le mélange s'évapore facilement -assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air, ils peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)
8.2	• protection des mains: Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement si endommagés ou en cas de signes d'usure.	• protection des mains: Porter des gants appropriés. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement si endommagés ou en cas de signes d'usure. Sélection des temps de pénétration du matériau des gants, des taux de diffusion et de dégradation, se référer aux instructions du fabricant.
8.2		• épaisseur de la matière: >0,3 mm
8.2		• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >240 minutes (perméation: niveau 5)
9.1		• limite inférieure d'explosivité (LIE): 0,6 % vol
9.1		• limite supérieure d'explosivité (LSE): (7,1 g/m <sup>3</sup> )
11.1	• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation).
12.2		Processus de la dégradabilité des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)
12.2		Persistance des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)
12.3	Potentiel de bioaccumulation: Des données ne sont pas disponibles.	Potentiel de bioaccumulation: On ne s'attend pas à ce que le mélange ou ses composants soient capables de bioaccumulation.
12.6		Potentiel de perturbation du système endocrinien: Aucun des composants n'est énuméré.
15.1		• Restrictions selon REACH, Annexe XVII: changement dans la liste (tableau)
15.1		• Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR): changement dans la liste (tableau)
15.1		• Directive-cadre sur l'eau (DCE): changement dans la liste (tableau)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2004/37/CE	Directive du Parlement européen et du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2006/15/CE	Directive de la Commission établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Flam. Sol.	Matière solide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

Abr.	Description des abréviations utilisées
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (dose sans effet nocif observé)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)
Water-react.	Matière qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Silver Primer Szybki Lakier SBS

Numéro de la version: GHS 3.0  
Remplace la version de: 11.10.2019 (GHS 2)

révision: 03.12.2020

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'inhalation).
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.